

## AVIS

RUR.20.178.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'Université de Gand pour le compte de Mme Femke BATSLEER (doctorante) concernant la perturbation d'une centaine d'individus de *Bembix rostrata* (prélèvement d'un bout d'aile) au niveau de toute la Wallonie et 4 sites protégés, ceci dans le cadre d'une recherche sur la génétique des populations de cet hyménoptère en Belgique

Avis adopté le 2/07/2020

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 19/06/2020 (copie avancée par mail)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA/Sorties 2020 : 9610 (dossier n°2020-RS-22)

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Consultation électronique menée du 25/06/2020 au 02/07/2020

## AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect, d'une part, des mesures habituelles concernant l'accès aux sites protégés et, d'autre part, des conditions fixées par le DEMNA (courriel du 25 mai 2020 de Monsieur Yvan Barbier).



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »